

**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**
Approuvé à la séance ordinaire du 10 janvier 2023, par sa résolution #2-01-2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **13 décembre 2022** au pavillon Wilson, à **19 h 00**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers(ères) suivants : madame Isabelle Lemay ainsi que messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos et Patrick Delforge, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Absence motivée : La conseillère Madame Christine Arsenault.

Sont également présents Monsieur Jacques Legault, directeur général par intérim et Madame Chantal Paquette, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023;
4. Approbation du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;
5. Publication d'un document explicatif du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025;
6. Parole au public **concernant le budget seulement**;
7. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

387-12-2022
Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n° 335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 19 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité

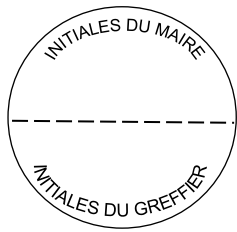
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

388-12-2022
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,
le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du 10 janvier 2023, par sa résolution #2-01-2023

Séance extraordinaire du 13 décembre 2022

3.

389-12-2022

Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Patrick Delforge,
Et résolu**

QUE,

le Conseil reporte la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023 à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac qui sera tenue le 21 décembre 2022 à 19 h au Pavillon Wilson, sis au 4A, rue Principale à Coteau-du-Lac.

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Alain Laprade
François Vallières
David-Lee Amos
Isabelle Lemay
Patrick Delforge

CONTRE

Aucun

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

390-12-2022

Adoption du programme triennal d'immobilisations – 2023, 2024 et 2025

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE

le Conseil reporte l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac qui sera tenue le 21 décembre 2022 à 19 h au Pavillon Wilson, sis au 4A, rue Principale à Coteau-du-Lac.

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Alain Laprade
François Vallières
David-Lee Amos
Isabelle Lemay
Patrick Delforge

CONTRE

Aucun

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

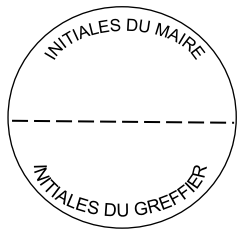
391-12-2022

Publication du document explicatif du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,
Et résolu**

QUE,

la publication de l'avis public expliquant le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 sera publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac et sur le site internet de la Ville le 11 janvier 2023.



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du 10 janvier 2023, par sa résolution #2-01-2023

Séance extraordinaire du 13 décembre 2022

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

Alain Laprade
François Vallières
David-Lee Amos
Isabelle Lemay
Patrick Delforge

CONTRE

Aucun

ADOPTÉ à l'unanimité

6. PAROLE AU PUBLIC

La mairesse donne parole au public et toute question doit porter exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

392-12-2022

Levée de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Patrick Delforge,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 soit et est levée à 19 h 14.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Andrée Brosseau
Mairesse

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière

« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé l'assistante-greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »